

volant, mais pour le conduire à la prison. Le lendemain matin, son employeur devait se rendre à la prison afin de payer un cautionnement pour faire sortir son employé qui avait bu trois bouteilles de bière en l'espace de quatre heures.

J'ai aussi à la mémoire le cas d'un colporteur qui gagnait sa vie en vendant au détail. A la suite d'un accident mineur, pendant un brouillard, cet individu avait déclaré aux policiers qu'il avait bu deux petites bouteilles de bière pendant les trois heures qui avaient précédé l'accident. A la suite du témoignage amplifié de deux agents, notre homme perdit son permis de conduire pour une période de cinq mois. Et pourtant, il gagnait sa vie en vendant au détail, en faisant du colportage de porte en porte. Il avait vraiment besoin de son auto, mais rien n'y fit; on l'a privé de son permis pendant cinq mois.

Il n'arrive pas souvent qu'on le dise, mais l'honnête citoyen moyen du Québec s'imagine que c'est un peu comme cela à la grandeur du pays. L'honnête citoyen canadien a déjà eu affaire aux forces policières. Il demande à être protégé contre les abus de certains représentants de l'ordre. Je le répète, cette nouvelle façon de procéder, c'est-à-dire l'analyse de l'haleine, est bien vue par mes concitoyens, et je voterais en faveur de l'article qui en traite, s'il n'était rattaché à d'autres articles répugnants.

En effet, la partie du bill traitant de l'homosexualité compte parmi celles qui sont répugnantes. A mon avis, le ministre de la Justice (M. Turner) est un homme normal. Il est vraiment regrettable qu'il ait été forcé de travailler et de prendre la relève. Quelques articles publiés dans la revue *L'Ami de Saint-Benoît-du-Lac* expliquent bien, à mon avis, le ridicule de la succession dont a hérité le ministre, et je cite:

Le bill sur l'homosexualité.

Le bill qui a pour but de «légaliser» l'homosexualité n'a pas fini de faire parler de lui. Il serait malheureux que les députés prennent la responsabilité de le voter dans sa forme actuelle.

La publicité qui se fait autour du sujet donne à un grand nombre de gens mal renseignés l'impression que l'homosexualité est une chose normale, alors qu'il s'agit d'une perversion sexuelle: le bill ne le dit pas et, pourtant, tout le monde devrait le savoir. Lors de l'adoption d'un bill semblable, en Angleterre, on a eu au moins le courage de dire la vérité sur la plaie de l'homosexualité. Ici, nous avons entendu des hommes et des femmes déclarer sur les ondes...

... à Radio-Canada...

... qu'ils favorisent la mesure, parce qu'eux-mêmes pratiquent ce genre de perversion, à laquelle ils ne trouvent rien d'anormal: ce sont des malades qui s'ignorent.

Les médecins et les psychiatres s'accordent à reconnaître qu'il s'agit d'une déviation guérissable,

[M. Godin.]

dans bien des cas; mais si on laisse croire que c'est un état de vie normal, il y a fort à craindre que loin de s'améliorer la situation ne va qu'empirer. Si les compétences en la matière s'entendent pour dire que c'est une maladie ou un état psychologique anormal, il est impensable que, sous prétexte de «liberté», on fasse en sorte que cette déviation sexuelle se propage, car la liberté individuelle bien comprise suppose le respect de la liberté d'autrui. Or, la nature humaine étant ce qu'elle est, nous voyons avec une certaine horreur que les tenants de cette pratique en entraînent d'autres à leur suite, car ceux qui s'y adonnent sont, en général, indifférents envers l'autre sexe, quand ils ne le détestent pas. Et c'est cela que l'on veut légaliser?

Et l'article termine ainsi.

Mais où s'arrêtera-t-on?

Monsieur l'Orateur, j'ai également en main une longue lettre de l'abbé Gérard Gagnon du Collège Sainte-Croix de Montréal. Ce dernier nous rappelle les commentaires du journaliste français Raymond Lacoste, qui assistait aux délibérations du Parlement britannique, au moment où l'on adoptait le projet de loi légalisant l'homosexualité. Je cite les paroles de M. Raymond Lacoste:

Les débats nous ont éclairés sur la profondeur du mal: Il se commet de 50 à 60 millions d'actes contre nature par an! Le nombre des crimes sexuels qui, en 1939 n'étaient que de 5,000 par an, s'élevait, en 1964, à 20,000; dans le même temps, des crimes de violence passaient de 2,900 à 23,470 et le total des actes criminels, de 303,000 à plus d'un million par an.

M. Raymond Lacoste continue avec un certain humour qui nous arrache plutôt un sanglot qu'un sourire:

Nous avons été régalez au cours des débats de «graves» (?) considérations. Inutile de dire que lorsque le vote survint les ravissants jeunes gens aux yeux fardés qui s'entassaient dans les tribunes éclatèrent en applaudissements tant était grande leur joie!

Les avocats des «Mignons» ont fait valoir toutes sortes d'arguments..., M^e Wood soutint gravement que l'homosexualité n'entraîne pas le danger de naissance illégitime! et à quoi bon envoyer en prison un uraniste? n'est-ce pas comme si on condamnait un don Juan à passer quelques années dans un harem? (argument d'Absi, député, qui souleva le rire de ses collègues).

M. Raymond Lacoste conclut en disant que ces débats ont démontré que la fibre morale de la jeunesse anglaise est menacée. Il existe deux millions d'homosexuels en Angleterre. Tous attestent qu'il existe une solide dégradation dans ce pays. Y aurait-il quelque chose de pourri dans le royaume?

Monsieur l'Orateur, comme de vrais singes, on imite l'Angleterre. Aux côtés de l'Angleterre, on a combattu l'Allemagne; aux côtés de l'Angleterre, on a gagné la guerre et aujourd'hui, comme l'Angleterre, il nous arrive de retourner en Allemagne pour faire des